



Compte tenu de la configuration de la parcelle proposée et du programme, ces principes sont traduits architecturalement par un rez-de-jardin dédié à la logistique, d'un rez-de-chaussée formant un premier plan horizontal, linéaire et solide, les unités d'hébergement et de soin en second plan et en retrait. Le projet se développe donc sur trois niveaux plus le rez-de-jardin et sa cour technique.

EHPAD du Port

Ile de la Réunion⁹⁷

FONDATION PÈRE FAVRON

Programme:

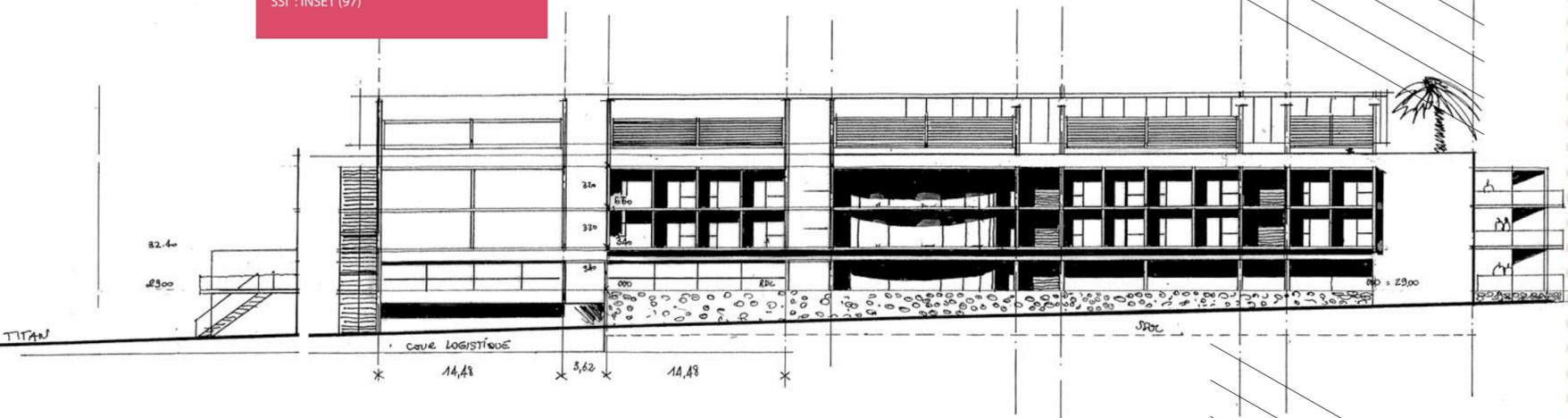
Construction d'un Etablissement pour Personnes Agées
Dépendantes poly pathologiques de 80 lits:
Bâtiment neuf sur 4 niveaux comprenant également un
accueil de jour et une unité P.A.S.A. (Pôle d'Activité et
de Soins Adaptée).

Surface : 6 022m²
Budget : 11 400 000 €HT

MAÎTRE OUVRAGE:
Fondation PERE FAVRON (97)

Concours : Sélection sur dossier

EQUIPE :
Architecte mandataire : BPG+Associés (17)
Architecte associé : CAD (97)
Structure, vrd : INTEGRALE INGENIERIE (97)
Fluide, SSI, HQE : INTEGRALE INGENIERIE (97)
Economiste : OBJECTIF CONSTRUCTION
SSI : INSET (97)



La conception de notre projet s'oriente sur les points fondamentaux suivants :

- Créer une image positive et novatrice pour l'établissement.
- Articulier l'entrée de l'établissement directement sur l'espace public, face au Square Quatrefages.
- Traiter l'ensemble du site d'un point de vue fonctionnel et paysager afin de hiérarchiser les déplacements. Ainsi préserver les angles de vues et d'en magnifier les plus remarquables.
- Concevoir « un lieu de vie » à chacun des

- résidents dans un cadre chaleureux, accueillant, lumineux, ouvert, convivial, fonctionnel et sécurisé.
- Privilégier, les notions d'hébergement et de soins, d'accueillir et de respect de l'individualité et l'intimité des personnes.
- Favoriser les espaces communs, enrourager les rencontres entre résidents.
- Faciliter la tâche du personnel soignant par une juste répartition des fonctions.
- Concevoir un projet en adéquation avec les souhaits du maître d'ouvrage en termes de délais et de budget.

Etudes en cours - Livraison Fin 2016

Pour respecter ces objectifs, les principes architecturaux et fonctionnels de notre projet sont basés sur les fondements suivants :

- Depuis l'avenue de la commune de Paris, offrir une vraie lisibilité de l'établissement, le calibrage des hauteurs des bâtiments étant basé sur le principe d'un rez-de-chaussée en premier plan, le bâtiment créé en R+2 étant perçu en second plan.
- Implanter l'entrée principale au cœur de l'établissement comme rôle de convergence et d'articulation des activités. Donner une forte identité tant par sa forme que ses ambiances intérieures créées par la transparence, l'opacité, moyens efficaces de perception et d'orientation.
- Implanter les lieux de vie regroupant les fonctions communes, en position centrale, lieux et de perception d'ambiances chaleureuses par les résidents.
- Densifier l'ensemble et ponctuer de percées visuelles sur l'extérieur vers

les espaces paysagés.

- Optimiser les liaisons entre unités et services.
- Ménager des circulations verticales judicieuses, pratiques, permettant des flux différenciés et lisibles. Un ascenseur-monte malade en position centrale.
- Concevoir des circulations agréables, ouvertes. Constituées d'espaces généreux devant les portes et de dilatations au droit des lieux de vie, elles seront jalonnées d'espaces aménagées en coin repos, discussion.
- Offrir aux résidents des perspectives sur le paysage, aménager des terrasses abritées, rendre accessible les jardins, créer des cheminements, des déambulations variées et agréables.

